Pour réussir votre installation : La certification « création ou reprise d'entreprise agricole » des Chambres d'agriculture

N° fiche : RS7277
Certificateur : Chambre d'Agriculture France
Date enregistrement : 24/09/2025

Vous souhaitez « acquérir les compétences » pour **créer ou reprendre une entreprise agricole ?**

Le réseau des Chambres d'agriculture vous propose une certification professionnelle sur la création ou reprise d'entreprise agricole vous **permettant d'acquérir les compétences entrepreneuriales nécessaires pour réussir votre projet et prendre votre fonction chef d'entreprise sereinement.**

Un parcours de formation personnalisé, préparant à l'acquisition d'une certification reconnue

Besoin de comprendre et choisir le statut juridique de votre future entreprise ? Acquérir les notions indispensables pour chiffrer votre projet ? Comprendre la fiscalité agricole et les cotisations sociales ? **Lors à un entretien avec un conseiller formation, vous déterminerez ensembles les compétences qui vous sont nécessaires à votre projet**. Grâce à la modularité de la certification, **vous serez inscrit uniquement sur les formations qui vous sont indispensables.**

Un accompagnement tout au long de la certification

Vos formateurs sont à votre disposition pour répondre aux questions sur votre projet, vous donner les clés pour faire les meilleurs choix.

L'évaluation de la certification vous permet de travailler sur votre projet et de bénéficier d'un regard d'expert !

Création d'un réseau et profiter d'une expertise !

Grâce à la certification, vous rencontrerez d'autres porteurs de projets. Vous pourrez confronter vos points de vue, échanger sur vos projets.

Vous profitez de l'expérience d'autres porteurs de projets et de l'expertise et conseils des différents intervenants lors de votre parcours.

Mon parcours de formation : certification CREA

1. Je vais sur Mon Compte Formation (CPF) www.moncompteformation.gouv.fr
2. J'effectue une demande d'inscription à la certification Création ou reprise d'une entreprise agricole
3. L'organisme me contacte. Mon conseiller formation me recommande les modules de formations correspondants à mes besoins. Je ne fais que les formations qui me sont utiles.
4. Mon conseiller formation me transmet une proposition mon programme formation et mon devis personnalisé
5. Avec mon conseiller, je recherche comment financer mon parcours : je mobilise Mon Compte Formation et recherche des co-financeurs
6. Je m'inscris à la certification

MES FORMATIONS, MA CERTIFICATION, MON PROJET

7. Je suis mes formations, et j'en profite pour échanger avec les autres participants et avec les intervenants experts. Leurs conseils aident à nourrir mon projet et à avancer.
8. Je passe mon évaluation. Je présente mon projet professionnel. Un professionnel et un intervenant expert me font un retour et des préconisations pour optimiser mon projet

Retrouvez les coordonnées de votre Chambre d'agriculture sur www.chambres-agriculture.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Un parcours de formation personnalisé

Création ou reprise d'une entreprise agricole :

Une certification pour sécuriser votre installation

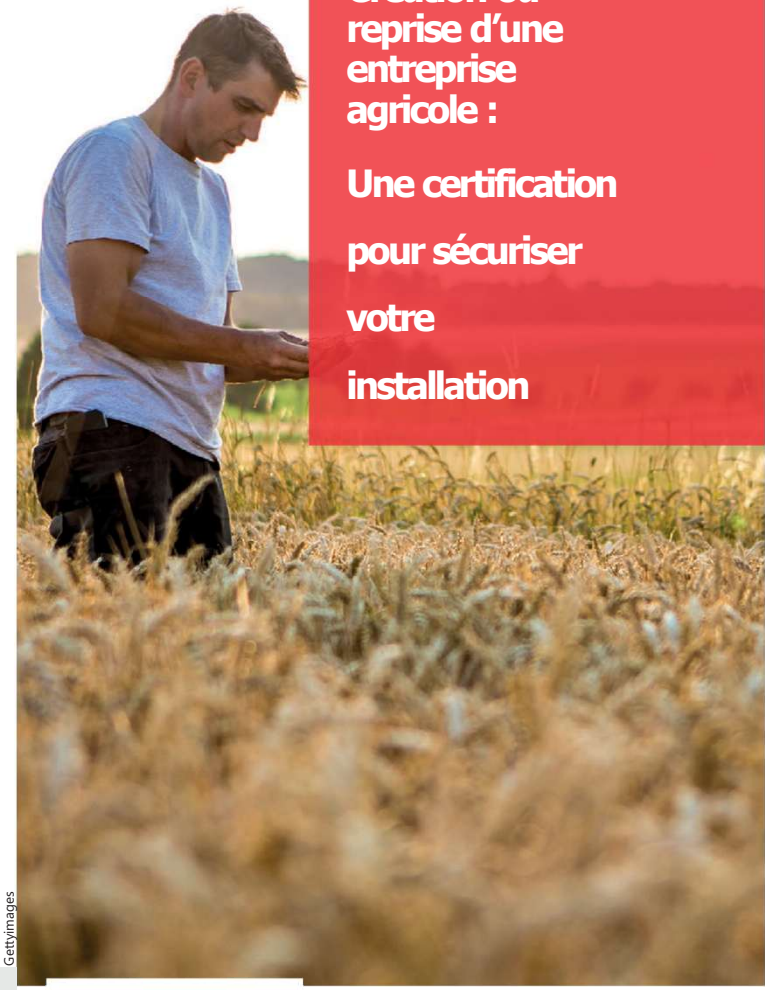

©Photos : Gettyimages

ADFPA
Maison des Agriculteurs, 455 rue du Colonel de Casteljau – 39000 LONS-LE-SAUNIER
Mail : adfpa@jura.chambagri.fr Tel : 03 84 35 14 30

www.chambres-agriculture.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

Pourquoi suivre cette certification ?

- Vous bénéficiez de **conseils personnalisés**
- Vous **travaillez sur votre projet personnel**
- Vous obtenez une **certification reconnue**
- Vous montrez **votre engagement et votre volonté auprès de financeurs potentiels**
- Vous êtes **inscrit uniquement aux formations qui vous sont utiles**
- **Vous partagez, échangez avec d'autres porteurs de projets**
- **Vous aurez toutes les clés** pour mener à bien votre reprise ou création d'entreprise

Comment vos compétences sont elles évaluées ?

L'évaluation se compose

De la rédaction d'un dossier professionnel (noté sur 40)

D'une soutenance orale du projet professionnel devant un jury (noté sur 60)

La rédaction du dossier professionnel et l'oral reposent sur votre projet personnel.

Vous bénéficiez ainsi d'un retour d'experts sur vos choix stratégiques et des conseils personnalisés pour réussir votre projet.

Taux d'obtention certification : 91 %

Réussir votre certification :

Un atout pour assurer votre maîtrise des compétences clés de chef d'entreprise à vos futurs partenaires.

Le parcours de formation de la certification

❑ Module 1 : Devenir chef d'entreprise

3 jours (21h) – 678 €

- Les démarches pour bénéficier des aides à l'installation
- Les modalités d'accès au foncier
- Approche et conseils de financement pour un dossier d'installation
- L'exploitation dans son environnement (changement climatique, agro écologie, foncier, gestion des risques)
- Présentation argumentée et valorisante de son projet

❑ Module 2 : Chiffrer son projet d'installation, appréhender sa vivabilité et la gestion au quotidien

4 jours (28h) - 1 064 €

- Gestion économique et financière du projet d'installation (besoin en EBE, rentabilité du projet, financement, maitriser les chiffres de son projet)
- L'accès au statut d'exploitant agricole (régime social, fiscal et juridique)
- Organisation du travail et estimation des besoins en main d'œuvre. Équilibre projet professionnel/projet de vie
- Gestion quotidienne de son entreprise
- Assurances obligatoires et nécessaires

❑ Module 3 : Gérer la trésorerie de son entreprise

1 jour (7h) – 266 €

- Gestion de la trésorerie de son entreprise au quotidien
- utilisation d'un outil informatique pour la gestion prévisionnelle de sa trésorerie

Le tarif dépend de votre positionnement et de vos besoins en compétence

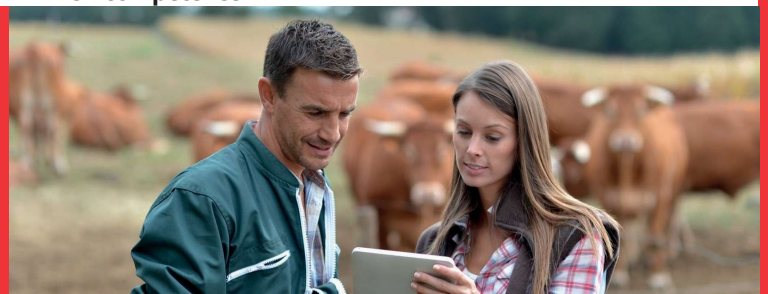

Pour financer votre certification : Un conseiller vous ACCOMPAGNE dans vos démarches.

Cette certification, reconnue par France Compétences, est finançable par votre CPF.

Un reste à charge de 103,20€ est à régler;

Inscrivez-vous à la certification sur « Création ou reprise d'une entreprise agricole" sur « **Mon Compte Formation** ».

www.moncompteformation.gouv.fr/

Si vous ne disposez pas assez de fonds, d'autres financements sont mobilisables. Contacter un conseiller formation de l'ADFPA. vous pouvez demander un financement à :

- **France Travail** : si vous êtes demandeur d'emploi
- **OPCO** (Ocapiat par exemple si vous êtes salarié agricole)
- **Employeur :** votre employeur peut effectuer une dotation sur votre Compte Formation
- **Région :** Si vous n'avez pas de crédit sur votre Compte Formation, Vivea peut financer la certification.